



**Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial**

RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan stratégique 2021-2026

du Collège de Bois-de-Boulogne

Mai 2022

Introduction

Le *Plan stratégique 2021-2026* du Collège de Bois-de-Boulogne a été adopté par le conseil d'administration le 28 septembre 2021. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 26 octobre de la même année.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège lors de sa réunion tenue le 3 mai 2022. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

La troisième planification stratégique du Collège de Bois-de-Boulogne couvre la période de 2021 à 2026, soit une durée de cinq ans. Le plan de réussite y est intégré.

Pour sa démarche d'élaboration, le Collège a procédé au bilan du plan stratégique précédent. Pour déterminer les orientations de son plan, il a appuyé sa réflexion, entre autres, sur des consultations auprès de la communauté collégiale, notamment auprès de représentants étudiants et du personnel, de gestionnaires ainsi que d'organisations partenaires.

Le plan stratégique s'articule autour de 6 orientations qui se déclinent en 17 axes d'intervention et 31 objectifs. Il présente, en plus de la démarche, une analyse de l'environnement du Collège, les consultations menées ainsi que les moyens de mise en œuvre et les mécanismes de suivi. Le plan de réussite, quant à lui, se décline à travers les six orientations.

Évaluation du plan

La conformité

Le plan stratégique du Collège tient compte des orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il tient également compte de la situation du Collège et est conforme à l'article 16.1 de la Loi. En plus de couvrir une période de plusieurs années, il comporte l'ensemble des objectifs poursuivis par le Collège pour réaliser sa mission. De plus, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, est disponible sur le site Web de l'établissement.

Par ailleurs, conformément à l'article 16.2 de la Loi, un document expliquant le plan de réussite de manière claire et adaptée au public visé est accessible aux étudiants et aux membres du personnel par le biais du site Web du Collège.

Enfin, conformément à l'article 17.0.2 de la Loi, le plan stratégique a été soumis à la Commission des études, pour les sections qui la concernent, avant d'être adopté par le conseil d'administration de l'établissement.

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

Le *Plan stratégique 2021-2026* du Collège de Bois-de-Boulogne s'articule autour de trois enjeux qui abordent la diversification de la population étudiante, la transformation de l'organisation ainsi que la transition numérique et écologique. Dans la présentation de ces enjeux, différents éléments de l'analyse de la situation sont présentés. Alors que l'analyse de la situation de l'environnement interne est diversifiée et approfondie, celle de l'environnement externe est plus limitée. Des caractéristiques de la population étudiante ainsi que des obstacles à la réussite sont présentés dans le premier enjeu.

Les orientations

Le plan comprend six orientations qui touchent le développement d'une culture institutionnelle de la réussite, l'arrimage de l'offre de formation et des activités de recherche aux besoins des étudiants, l'engagement des membres du personnel dans une démarche de développement professionnel, le réaménagement des espaces afin de soutenir les différentes façons d'enseigner et d'apprendre, l'adaptation aux changements technologiques ainsi que l'engagement de la communauté face aux défis de transition écologique. Les orientations du plan stratégique, incluant le plan de réussite, sont en lien avec la mission du Collège ainsi que les défis qui découlent de l'analyse de situation.

Les objectifs stratégiques

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, compte 31 objectifs clairs regroupés sous différents axes d'intervention. Ces objectifs sont en lien avec les orientations du plan. Ils sont accompagnés d'indicateurs et de résultats attendus (nommés cibles par le Collège), et sont reliés aux enjeux. La Commission constate toutefois que certains résultats attendus associés aux objectifs sont difficilement mesurables. Elle **invite** donc le Collège à s'assurer que tous les objectifs de son plan stratégique, incluant le plan de réussite, sont accompagnés de résultats attendus mesurables afin de pouvoir témoigner annuellement de leur progression.

Le mécanisme de mise en œuvre

Le plan stratégique présente des moyens prévus par le Collège pour atteindre ses objectifs. Il prévoit que des priorités institutionnelles seront déterminées annuellement par les directions et les équipes de travail. Le Comité de suivi et de mobilisation stratégique a la responsabilité de s'assurer du respect de la consultation du milieu en vue de l'élaboration de ces priorités. Afin de faire état de l'avancement du plan, la Direction générale doit choisir un outil numérique qui servira à colliger les données requises afin de rendre compte à la communauté des réalisations. Pour faire le suivi de ses actions, le Collège prévoit produire

un bilan annuel de réalisation du plan. Spécifiquement pour le plan de réussite, le Comité de la réussite est responsable de suivre et d'évaluer annuellement la mise en œuvre du plan de réussite en portant un regard, entre autres, sur la qualité des actions déployées.

Le mécanisme de suivi des résultats

Pour effectuer le suivi des résultats, le Collège prévoit la collaboration de deux comités de travail. Pour le plan stratégique, le Comité de suivi et de mobilisation stratégique effectuera le suivi des réalisations, mais il n'est pas clairement établi que ce mécanisme permettra le suivi des résultats obtenus en regard des objectifs fixés. La Commission **invite** donc le Collège à préciser comment il prévoit effectuer le suivi de l'atteinte des objectifs de son plan stratégique au regard des résultats attendus. Par ailleurs, pour le plan de réussite, le Comité de la réussite est responsable de suivre et d'évaluer annuellement la mise en œuvre du plan de réussite, en portant notamment un regard sur la progression des résultats par rapport aux cibles fixées.

Le plan de réussite

Le plan de réussite est intégré au plan stratégique et se décline à travers ses six orientations, mais touche plus particulièrement la première, qui est de développer une culture institutionnelle de la réussite soutenant le mieux-être des étudiants. Trois axes d'intervention sont associés à cette orientation. La première étant que les étudiants soient engagés dans leurs apprentissages, la seconde étant que la classe soit un environnement pédagogique inclusif et la troisième étant que le Collège soit un environnement éducatif bienveillant. Outre la description qui en est faite dans l'analyse de la situation, le plan de réussite n'inclut pas d'objectifs en lien avec les principaux indicateurs, soit la réussite des cours, la réinscription à la troisième session ainsi que la diplomation. La Commission **invite** le Collège à se doter d'objectifs en lien avec ces indicateurs.

Conclusion

La Commission estime que le *Plan stratégique 2021-2026* du Collège de Bois-de-Boulogne, incluant le plan de réussite, est **conforme** aux dispositions de la Loi.

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, **comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité**. La Commission invite le Collège à s'assurer que tous les objectifs de son plan stratégique, incluant le plan de réussite, sont accompagnés de résultats attendus mesurables afin de pouvoir témoigner annuellement de leur progression. Elle l'invite également à préciser comment il prévoit effectuer le suivi de l'atteinte des objectifs au regard des résultats attendus de son plan stratégique. Finalement, elle l'invite à se doter d'objectifs en lien avec les principaux indicateurs de réussite.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan stratégique précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Denis Rousseau, président

Recherche et analyse : Virginie Bérubé

COPIE CERTIFIÉE CONFORME